



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 4 octobre 2022

Délibération n°47/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 4 octobre à quatorze heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image [SMPI] Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 13 septembre 2022.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, Michael CANIT, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Jérôme SOURISSEAU, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE, Patrice BOUTENEGRE, Mesdames Virginie LEBRAUD, Fabienne GODICHAUD, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA.

Membres absents ou excusés : messieurs François BONNEAU, Michel CARTERET, Mesdames Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER.

Membres consultatifs absents ou excusés : messieurs Andreas KOCH, Alain LEBRET.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	16
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	4
Votants	16

Objet : Résidences de narration graphique Partenariat entre l'EESI, la Cité de la BD et le Pôle Image Magelis – Résidence de cinéma d'animation Partenariat entre l'EMCA, la Cité de la BD et le Pôle Image Magelis – Année 2022 – 2023

Afin de renforcer le positionnement d'Angoulême et de la Charente comme territoire de création et de formation au niveau national et international, la Cité internationale de la bande dessinée et le Pôle Image Magelis ont mis en place, en 2019, un partenariat innovant visant à offrir un soutien spécifique à un jeune diplômé de l'une des écoles du Campus de l'Image afin d'accompagner ses débuts d'activité et de professionnalisation.

Depuis la mise en place de ce dispositif, six bourses ont été accordées : quatre à l'EESI et deux à l'EMCA.

Chaque année, afin de sélectionner les candidats, un appel à projet est diffusé au mois d'avril-mai. Les candidatures sont examinées par le comité d'agrément de la Maison des Auteurs au cours de sa session du mois de juin. Un représentant, artiste-auteur, de chacune des écoles et un représentant du Pôle Image Magelis sont associés à la sélection.

La Maison des Auteurs accueille les résidents et met à disposition un atelier équipé. La Maison des Auteurs et l'école dont est issu le lauréat apportent par ailleurs un accompagnement administratif et juridique. Un enseignant artiste-auteur de l'école est associé au suivi du projet.

Afin de permettre à chacun des résidents lauréats de se consacrer à sa création, il est proposé d'octroyer une bourse de création d'un montant annuel de 9600 €. Cette bourse est financée à hauteur de 50% par le Pôle Image et 50 % par l'école dont est issu le résident. La bourse est versée mensuellement par l'école au lauréat pour un montant de 800 € (duquel l'auteur devra déduire ses cotisations URSSAF).

Le budget prévisionnel annuel total d'une résidence est évalué à 16 050 €.

Pour l'année 2022-2023 il est proposé d'octroyer trois bourses d'une durée d'un an chacune :

- Deux bourses de résidence de narration graphique en partenariat avec l'EESI
- Une bourse de cinéma d'animation en partenariat avec l'EMCA

Deux diplômés de l'EESI ont été sélectionnés sur un total de quatorze candidatures lors du Comité de sélection du mois de juillet. Cependant, le comité de sélection n'ayant accepté aucun des deux dossiers issus de l'EMCA, il est proposé de relancer l'appel à candidatures jusqu'au mois d'octobre pour ces diplômés. Un nouveau comité se réunira en novembre pour décider de l'attribution de la bourse.

Les lauréats de l'EESI débiteront leur résidence courant septembre.

Il est par ailleurs prévu qu'une présentation des projets de résidence des auteurs soit réalisée dans le cadre de l'exposition annuelle des résidents de la Maison des auteurs présentée à l'occasion du Festival international de la bande dessinée d'Angoulême.

Les projets de convention relatifs aux résidences de narration graphique et résidence de cinéma d'animation et à leur financement sont présentés en annexe. Ils ont pour but de préciser les obligations des partenaires et de détailler les modalités de versement de l'aide financière accordée par le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis.

Deux projets de convention sont proposés :

- Convention pour l'octroi de deux bourses de résidence de narration graphique entre l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image, la Cité internationale de la bande dessinée et le Pôle Image Magelis
- Convention pour l'octroi d'une bourse de résidence de cinéma d'animation entre l'Ecole des Métiers du Cinéma d'Animation, la Cité internationale de la bande dessinée et le Pôle Image Magelis

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe et les termes des conventions établies au titre de l'année 2022-2023 ;
- autorisent Monsieur le Président à les signer, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 11 Octobre 2022
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 11 Octobre 2022
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 11 Octobre 2022

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

